

Bilan de la mise à disposition du public

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures Commune d'Arles (PPBE)

Synthèse d'observations et de propositions reçues dans le cadre de la participation du public par voie électronique

Du 20 février au 20 avril 2025

1 Le projet

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

L'ambition de cette directive est également de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

2 Le cadre réglementaire

Les textes de transposition de la directive ont été codifiés aux articles L.572-1 et suivants, R.572-1 et suivants, ainsi qu'à l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de

bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Sont notamment visées par les textes, les infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an.

Conformément aux exigences réglementaires, la première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, les cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance du département Bouches-du Rhône ont été approuvées et publiées le 31 octobre 2023.

2.1 Périmètre de la mise à disposition

La mise à disposition a concerné la commune d'Arles (13).

3 Les modalités de la concertation

La mise à disposition, ouverte à tous, a été organisée du 20 février au 20 avril 2025.

Elle consiste à :

- Informer le public du projet global.

Pour vous informer

- Le dossier support de la mise à disposition :

- En version papier en Mairie d'Arles, Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale, 2ème étage salle 222 (11 rue Parmentier, Arles) du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-16h30) - Vous pouvez télécharger le dossier : sur le site de la ville d'Arles

Pour donner votre avis - Un registre papier est disponible en Mairie d'Arles, Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale, 2ème étage salle 222 (11 rue Parmentier, Arles) du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-16h30) - Vous pouvez également envoyer votre avis à l'adresse postale suivante: Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale (11 rue Parmentier, Arles) - Ou écrire un courriel à l'adresse dédiée suivante : PPBE@ville-arles.fr

3.1.1 Annonce-presse

Le 12 février 2025, soit 8 jours en amont du démarrage de la mise à disposition, un avis de concertation préalable a été publié dans les pages d'annonces légales du journal La Provence.

3.1.2 Affichage

Une affiche annonçant les dates de tenue de la mise à disposition ainsi que les modalités de participation ont été exposées :

- En mairie d'Arles - Hôtel de ville, place de la République - 13200 ARLES ;
- À la Direction du Développement Territorial, PSP 1 - 11 rue Parmentier, 2^{ème} étage - 13200 ARLES ;

- En mairie annexe de Salin de Giraud, Cercle Solvay, 1^{er} étage - 1 boulevard Pierre-Tournayre - 13129 SALIN-DE-GIRAUD ;
- En mairie annexe du Sambuc - Place Denis Chanut - 13200 LE SAMBUC ;
- En mairie annexe de Raphèle - Chemin des Paluns - 13280 RAPHELE ;
- En mairie annexe de Moulès - 3 place de la Mairie - 13280 MOULES ;
- En mairie annexe de Mas-Thibert - place Michel Reboul - 13104 MAS-THIBERT.

4 Synthèse des observations du public et proposition du public

A l'issue de la période ouverte à la participation du public, **1 contribution a été déposée** via les différents supports d'expression mis à disposition.

Nuisances sonores

 Oueb Rehabi<rehabioueb@sfr.fr>
À : @BP-PPBE

Répondre Répondre à tous Transférer

Sam 08/03/2025 12:28

Bonjours

Je suis habitant de gimeaux depuis peu et je suis préoccupé par les nuisances sonores générées par la voie rapide à proximité du quartier de Gimeaux. Après avoir consulté les informations disponibles, il ne semble pas qu'un projet de mur antibruit soit actuellement prévu par la commune d'Arles pour cette zone.

Dans d'autres communes, des collectifs de riverains se sont mobilisés pour obtenir la construction de murs antibruit le long des autoroutes. Par exemple, à Roquemaure, un collectif s'est formé pour réclamer un mur antibruit le long de l'autoroute A9, avec le soutien de la municipalité. De même, à Courthézon, des riverains se sont mobilisés pour l'installation de tels dispositifs le long de l'autoroute A7.

Je contacte la mairie d'Arles pour exprimer ma préoccupation et me renseigner sur les démarches possibles. La formation d'un collectif de riverains peut peut-être renforcer ma demande et faciliter les échanges avec les autorités compétentes.

En espérant que ces informations vous seront utiles.

Envoyé de mon iPhone

Répondre Transférer

Sur le site de la ville :

Consultation publique portant sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Commune d'Arles

En application de l'article L 572-8 du code de l'environnement prévoyant la consultation portant sur l'évolution et la gestion du bruit dans l'environnement des infrastructures routières communales.

D'une durée de 15 jours consécutifs, la concertation se déroulera du 20 février au 20 avril 2025 selon les modalités suivantes : un registre papier et un dossier de concertation papier seront tenus à disposition du public en Mairie d'Arles, Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale, 2^{ème} étage salle 222, 11 rue parmentier 13200 Arles, du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-16h30).

Activer le titre							
<input checked="" type="checkbox"/>							
Titre							
<input type="text" value="Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Commune d'Arles"/>							
Fichiers							
	<table border="1"><tr><td>Intitulé *</td><td><input type="text" value="Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Cc"/></td></tr><tr><td>1</td><td><table border="1"><tr><td></td><td>PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo</td></tr></table></td></tr></table>	Intitulé *	<input type="text" value="Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Cc"/>	1	<table border="1"><tr><td></td><td>PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo</td></tr></table>		PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo
Intitulé *	<input type="text" value="Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Cc"/>						
1	<table border="1"><tr><td></td><td>PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo</td></tr></table>		PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo				
	PPBE_GITT_Ville Arles V1(1) Nom du fichier: PPBE_GITT_Ville-Arles-V11.pdf Poids du fichier: 1 Mo						

Consultation publique

Consultation publique portant
sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement
des infrastructures de la Commune d'Arles

DU 20 FÉVRIER AU 20 AVRIL 2025

OU S'INFORMER?

- Le **site internet** : www.ville-arles.fr
- Le **dossier est** disponible en téléchargement sur le site internet et en version papier au Pôle des Services Publics 1 (*Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale, 2^e étage salle 222, 11 rue Parmentier*)

COMMENT DONNER VOTRE AVIS

- Sur **registre papier** disponible au Pôle des Services Publics 1 (*voir adresse ci-dessus*)
- Par **courriel** : PPBE@ville-arles.fr
- Par **voie postale** : Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale - 13200 Arles

Ville-arles.fr  

ARLES
Patrimoine mondial
de l'Humanité 

L'annonce légale en date du 12 février 2025 :

D IE DE CAR- 730 udi- ENCE du e) vente, ARD & i, soit : mise à ICTIS)	<p>351314</p> <h2>COMMUNE D'ARLES</h2> <p>CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE D'ARLES</p> <p>En application de l'article L 572-8 du code de l'environnement prévoyant la consultation portant sur l'évolution et la gestion du bruit dans l'environnement des infrastructures routières communales.</p> <p>D'une durée de 15 jours consécutifs, la concertation se déroulera du 20 février au 20 avril 2025 selon les modalités suivantes : un registre papier et un dossier de concertation papier seront tenus à disposition du public en Mairie d'Arles, Pôle des Services Publics 1 - Direction du Développement Territorial - Service Grands projets et Planification territoriale, 2^{ème} étage salle 222, 11 rue Parmentier 13200 Arles, du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-16h30).</p> <p>Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la ville d'Arles : www.arles.fr</p> <p>Au terme de cette concertation, un bilan sera réalisé.</p>	<p>POUR ddpi-ce</p> <p>351453</p> <p>AV</p> <p>MAITR Société 1175 P 13457 Téléph</p> <p>PROCI Marché l'article L Le Pou</p>
---	--	--

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site internet de la Ville (<https://arles.fr/>) et mise à disposition du public à la Direction du Développement Territorial, PSP 1 - 11 rue Parmentier, 2^{ème} étage - 13200 ARLES du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-16h30) pendant une durée de 3 mois.

5 Réponse aux observations du public et proposition du public

Cette consultation n'a recueilli lors de cette mise à disposition pour consultation du public qu'une seule contribution.

Celle-ci n'interroge pas le projet de plan de préservation du bruit dans l'environnement des infrastructures routières en gestion par la commune d'Arles. Cette contribution sollicite la construction d'un mur anti bruit aux abords de la RN 113.

Toutefois elle sera transmise au gestionnaire de l'infrastructure mentionnée par le riverain de la N113.